



SAISON 2019-2020

INSTRUCTIONS pour la COMPETITION + QUELQUES RAPPELS

A. DOCUMENTS A PRESENTER A L'ARBITRE POUR POUVOIR PARTICIPER A UNE RENCONTRE OFFICIELLE.

Les conditions de participation à une rencontre officielle sont reprises dans l'article 310 du R.O.I de la FVWB.

- 7) Tout affilié au sein d'un club peut participer aux compétitions nationales VB et/ou FVWB et/ou des entités s'il est renseigné sur le listing d'affiliation de son club. L'affilié doit s'identifier auprès de l'officiel :
 - a. via le listing format papier de l'association à condition que sa photo y figure ;
 - b. via le listing format PDF sur un support informatique dont l'écran est égal ou supérieur à 10 pouces à condition que sa photo y figure ;
 - c. via la carte de membre dans l'application électronique officiel de l'association à condition que sa photo y figure. Si la photo de l'affilié ne figure pas sur le listing ou sur l'application, ou en cas de doute de l'officiel, l'affilié doit prouver son identité grâce à un des documents suivants sous peine de forfait et de l'amende prévue :
 - i. carte d'identité ;
 - ii. document officiel attestant la perte de la carte d'identité ;
 - iii. passeport ;
 - iv. permis de conduire ;
 - v. abonnement de transport en commun.
- 8) Si le listing n'est pas présenté à l'arbitre, toute personne peut participer à la rencontre pour autant qu'elle puisse justifier de son identité à l'aide d'un document officiel d'identité avec photo ou d'un document de l'association attesté par un QR code spécifique ; Si après contrôle, il s'avère que la personne :
 - a. est affiliée, l'amende prévue est appliquée.
 - b. n'est pas affiliée, la rencontre est perdue par forfait et l'amende prévue est appliquée.
- 9) Si aucun document officiel d'identité ne peut être présenté à l'arbitre, la personne ne peut participer à la rencontre sous peine de forfait et de l'amende prévue, même si le nom mentionné sur la feuille de match correspond à celui d'un joueur affilié.

La CPC vous recommande fortement soit :

- d'insérer la carte d'identité de vos joueurs via un lecteur Eid dans le portail de la FVWB afin que le nom du joueur soit associé à sa photo
- soit « d'uploader » dans le portail de la FVWB une photo de l'affilié en regard de son nom.

En procédant de la sorte :

- si vous utilisez la feuille électronique, la photo des joueurs apparaîtra d'office dans la composition de l'équipe
- si vous utilisez la feuille papier, le listing papier ou PDF produit par le portail affichera la photo du joueur, et vous n'exposez pas votre équipe à d'éventuels tracas administratifs (cfr c., 8), et 9)

Cependant, il est important de savoir, qu'en cas de doute, un arbitre peut toujours exiger la présentation d'un des documents officiels repris au point 7)

B. FONTAINES D'EAU ET BOUTEILLES D'EAU

L'article 22.7.2. du R.O.I. BWBC stipule que

Le club visité doit fournir trois bouteilles d'eau en emballage plastique capsulées et scellées d'une contenance de 1,5 l, SAUF si le club visité offre la possibilité de remplir des gourdes à une fontaine.

Les clubs suivants ont déclaré posséder une fontaine. Ils NE DOIVENT donc PLUS fournir obligatoirement des bouteilles d'eau. Les équipes visiteurs jouant contre ces clubs sont donc priées de se munir de gourdes.

Clubs possédant une fontaine : RUS BOUSVAL, BW NIVELLES, VC CHAUMONT, AXIS GUIBERTIN, Royal RIXENSART Volley et STAR ICE (uniquement à Sport City)

C. FEUILLE DE MATCH

1° Match Réserve

La feuille du match de réserve est disponible sur le site de l'association.

Elle doit OBLIGATOIREMENT être utilisée pour chaque match de provinciale

La feuille du match de réserve DOIT être envoyée par courrier postal ou par Email dans les 3 jours qui suivent la rencontre

Si vous utilisez la feuille électronique, vous devrez obligatoirement (c'est le programme qui le demande) entrer les résultats du match de réserve dans l'application « Volley Spike » et aussi envoyé la feuille papier à la CPC

2° Match Première



Que l'on utilise ou pas la feuille électronique, TOUS les clubs doivent pour TOUTES leurs équipes remplir sur le portail une liste de joueurs avec leur numéro ainsi que des officiels qui les représenteront.

Cette liste peut contenir autant de joueur que vous le souhaitez (10, 20, 40 joueurs), elle peut être établie avant le début du championnat et peut être actualisée à n'importe quel moment.

Il peut y avoir deux numéros de maillot identique. Si deux joueurs se présentent avec le même n°, il est possible d'en changer un, via l'application Volley Spike avant la rencontre.

3° Feuille papier

Pas de changement par rapport à la saison passée SAUF que l'adresse de l'enveloppe est DIFFERENTE

Les feuilles de match doivent être adressées à

DIDIER VANLEEuw
Rue Joseph MARVEL 12
5032 CORROY-LE-CHATEAU

4° Feuille électronique.

Les clubs suivants ont décidé d'utiliser la feuille électronique au niveau provincial.

Sporta Brussels Volley, US Bouval, VC Perwez (P1M uniquement), VC Braine, BW Nivelles, VC Chaumont, Axis Guibertin, VC Eagles (uniquement P1M), Barbar Ixelles, VC Lasne.

Pour des raisons évidentes de contrôle, il est rappelé à ces clubs que le passage à l'utilisation de la feuille électronique est définitif et irréversible, À l'exception de Perwez et des Eagles, la feuille électronique est utilisée pour TOUTES les équipes de ces clubs.

Il est toutefois obligatoire d'avoir en réserve une feuille de match papier ainsi qu'une enveloppe pour l'envoi de celle-ci au cas où le système électronique « buggerait ». Le seul véritable souci, est la charge de batterie de votre tablette. Il serait donc judicieux de pouvoir brancher un chargeur de batterie.

La CPC encourage VIVEMENT les autres clubs à passer le plus rapidement possible à la feuille électronique.

Il s'avère dans les derniers tests que l'usage de la tablette est bien plus facile que de tenir une feuille papier. L'économie réalisée par l'usage de la tablette est de 20 euros de feuille par équipe, 12 euros de timbres par équipe et surtout une très forte diminution des amendes administratives.

D. COMMUNICATION DES RESULTATS

Les résultats des équipes qui jouent le vendredi ou le samedi DOIVENT être communiqués pour le DIMANCHE MIDI au plus tard.

Les équipes qui jouent le dimanche, doivent communiquer le résultat IMMEDIATEMENT après la rencontre.

La communication des résultats peut toujours se faire de façon manuelle en encodant les résultats du match de réserve et de première via le portail. Pour rappel, pour le match de première, les points par set doivent également être communiqués.

En cas d'utilisation de la feuille électronique, la tablette enverra automatiquement les résultats dès qu'une connexion WI-FI est établie. Cependant, les délais de communication des résultats doivent être respectés.

E. CARTES DE COACH



La carte de coach D permet d'être coach à tout niveau provincial, sauf en P1 où une carte de coach C est obligatoire.

Une carte de coach Basic (sans titre) permet d'être coach au plus bas niveau provincial.

F. LISTE DE FORCE

En ce qui concerne les listes de force et en application des articles suivants du R.O.I. BWBC

25.7.1. Sous peine de forfait et de l'amende prévue, tout club possédant plusieurs équipes dans une même section doit envoyer, à la CPC, par courrier électronique, une liste de force reprenant 7 joueurs actifs pour chaque division, hormis la division la plus basse du club si le club n'a qu'une seule équipe dans cette division.

25.7.2. Sous peine de forfait et de l'amende prévue, toute liste de force doit être envoyée au plus tard 3 jours avant le début de toute compétition (hormis les coupes) d'une des équipes de la section concernée d'un club,

25.7.3. Toute liste de force de tout club possédant une ou plusieurs équipes dans les compétitions VB et/ou FVWB doit être envoyée à la CPC et être identique à celle que ce club a envoyée à VB et/ou à la FVWB ; dans le cas contraire, la liste de force envoyée à VB et/ou à la FVWB est la seule valable ;

Vous pouvez encoder vous-même vos listes de force sur le portail, mais cela ne vous dispense pas d'envoyer également vos listes de force par courrier électronique à la CPC.

Pour l'envoi de vos listes de force, soit vous utilisez le document « liste de force » qui est disponible sur le site de l'association, soit vous envoyez par Email une copie d'écran de votre encodage sur le portail.

G. INDEMNITES D'ARBITRAGE

Au moment du match, les clubs ne DOIVENT PLUS payer aucune indemnité d'arbitrage ni aucun frais de déplacement aux arbitres. Ceux-ci seront payés directement par l'association.

H. HOMOLOGATION

Il n'y a aucune modification par rapport à la saison passée.

Pour rappel,

- A Guibertin, si les 3 terrains latéraux sont occupés, le terrain latéral central est limité à la Provinciale 2 ET les tentures **BLEUES** doivent être tirées
- A BW Nivelles, les deux terrains latéraux sont limités à la P3. De plus, pour des raisons de sécurité, une dérogation est accordée quant au placement de la table du marqueur qui ne doit pas être mise en face de la chaise d'arbitre.
- A Chaumont, les deux terrains latéraux sont limités à la P2D, aux P3 et P4. De plus, la zone de service des deux terrains du fond (opposé à la buvette) n'est pas équivalente à celle d'en face. Merci de prévoir, si possible, un marquage définitif, sinon il faudra tirer un tape à CHAQUE match.

Pour des raisons de sécurité, le Sporta Brussels Volley ne **PEUT PLUS** jouer sur le terrain latéral du fond (celui où il n'y a pas de vitres).

Afin d'anticiper l'homologation de certaines salles pour la saison 2020-2021, il est demandé

- à Tubize de contacter la commune afin de faire un nouveau marquage des lignes du terrain central dans une couleur différente et bien plus visible que les actuelles lignes. A défaut, le terrain central risque de ne plus être homologué.
- à Lasne de contacter la commune afin de remplacer les nombreux néons qui ne fonctionnent plus.

I. RAPPEL DU PROCESSUS MONTEE/DESCENTE

Conformément au règlement complémentaire du championnat national FVWB 2019/2020 (publié sur le site de la FVWB) ; les deux premiers du championnat de P1 Dames ainsi que les deux premiers du championnat de P1 Hommes accèdent d'office, à la fin de la saison, au championnat de Promotion (ex N3). A l'issue du championnat provincial, une 3^{ème} équipe de P1 participera à un tour final en vue de désigner un éventuel montant supplémentaire.

Conformément à l'article 26.1.4. des ROI, la CPC a publié lors de la réunion pré-calendrier les formules de championnat pour les séries de moins de 10 équipes.

Pour rappel, en P3D et en P3H, les deux premiers de chaque série joueront des matchs aller/retour dans un play-off à 4 avec 3 points accordés aux premiers de chaque série (soit 6 matchs supplémentaires). Idem pour les équipes classées 3^{ème}/4^{ème}, 5^{ème}/6^{ème}. Idem également pour les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} en P3 Dames ; en P3 Hommes, les deux 7èmes jouent deux matchs aller/retour (soit 4 matchs)

Pour les P4 Dames, des matchs de barrage seront organisés en une seule journée, le 25-26 avril 2020.

ATTENTION !!!

Actuellement, il y a 40 équipes inscrites dans le championnat masculin.

En application de l'article 26.1.1. des R.O.I., si au terme de la saison et si après réception des inscriptions au championnat 2020-2021, on dépasse le nombre de 40 équipes inscrites, la structure du championnat messieurs est modifiée, une P4 est créée, entraînant par conséquent la relégation possible de plusieurs équipes classées dans les dernières places de l'actuel championnat de P3.

J. EQUIPE SELECTION BWBC EN P4A DAMES

Pour rappel, l'équipe de la sélection BWBC qui est alignée en P4a Dames ne joue que ses matchs en déplacement.

K.AURAI-JE OUBLIE QUELQUE CHOSE ?

N'hésitez pas à me contacter au cas où vous auriez des questions.

Je vous souhaite un très bon championnat

DIDIER VANLEEuw – Responsable CPC - BWBC